



Schéma pluriannuel
d'accessibilité
La Seine Musicale
2026 - 2028

Introduction

La Seine Musicale met tout en œuvre pour renforcer l'accessibilité de son site internet, conformément aux obligations légales, notamment celles définies par le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Son ambition est de garantir à chaque internaute, sans distinction, un accès équitable à ses services numériques. En intégrant les principes d'inclusion et d'accessibilité dans sa stratégie digitale, l'entreprise cherche à concevoir des outils utilisables par tous, quels que soient les handicaps ou limitations. Cette initiative traduit une volonté claire d'offrir une expérience en ligne de qualité, fondée sur l'inclusivité.

Ce concept consiste à rendre les services en ligne utilisables par les personnes en situation de handicap. Elle repose sur quatre piliers :

- **Perceptible** : Faciliter la perception visuelle et auditive des contenus.
- **Utilisable** : Permettre la navigation au clavier et laisser le temps nécessaire à l'utilisateur.
- **Compréhensible** : Assurer un fonctionnement prévisible et aider à la correction d'erreurs.
- **Robuste** : Garantir la compatibilité avec les technologies d'assistance actuelles et futures.

Ce document est actualisé dès que nécessaire, et les plans d'actions annuels sont consultables sur laseinemusicale.com

Politique d'accessibilité de La Seine Musicale

Audit initial d'accessibilité et publication des résultats

Un cabinet spécialisé a mené une évaluation approfondie des sites afin d'identifier les écarts par rapport aux normes du RGAA. L'audit a porté sur des éléments essentiels tels que la navigation, les formulaires, les contenus multimédias et les interactions utilisateurs. Cette analyse aboutit à la rédaction d'un rapport complet, servant de base à un plan d'action structuré et priorisé.

Publication des résultats

À l'issue de l'audit, La Seine Musicale ont publié une déclaration d'accessibilité sur leur site, intégrant un niveau de conformité et un plan d'action pluriannuel. Cette démarche transparente offre aux utilisateurs la possibilité de suivre les progrès réalisés et illustre l'engagement de l'entreprise en faveur de l'inclusion numérique.

Suivi d'amélioration

Un audit complémentaire sera réalisé afin d'actualiser le niveau d'accessibilité et d'évaluer les progrès accomplis depuis 2026. Cette vérification permettra de contrôler la conformité des nouvelles fonctionnalités et d'identifier les axes d'amélioration restants. Les résultats seront publiés dans un souci de transparence, et les priorités d'intervention seront définies selon leur impact sur l'expérience utilisateur et la complexité des ajustements à mettre en œuvre.

Gestion des demandes des usagers

Un dispositif dédié a été mis en place pour recueillir les retours liés à l'accessibilité. Les sollicitations sont regroupées via une adresse e-mail spécifique (accessibilite@laseinemusicale.com), puis analysées, classées selon leur niveau d'impact et traitées en fonction des priorités définies.

Sensibilisation et formation

Un programme de formation sera déployé auprès des équipes internes, notamment au sein des départements techniques, numériques et marketing. Son objectif est de renforcer les compétences en matière d'accessibilité et de favoriser l'émergence d'une culture commune axée sur l'inclusion numérique.

Mesures correctives

Un plan d'actions en trois lots a été défini. Sur une période de 3 ans, La Seine Musicale s'engage à corriger les non-conformités de son interface en priorisant les points les plus bloquants pour les utilisateurs.

Lot 1 de correctifs : Non conformités jugées "prioritaires" car bloquant l'accès à un contenu ou à une fonctionnalité par son incompatibilité avec les technologies d'assistance.

Lot 2 de correctifs : Non conformités jugées "normales" car pénalisant l'accès à un contenu ou à une fonctionnalité par son incompatibilité avec les technologies d'assistance.

Lot 3 de correctifs : Non conformités jugées "basses" car ne pénalisant pas l'expérience des utilisateurs. Leur mise en place améliorerait la navigation avec des technologies d'assistance.

Plan d'actions annuel

Audit initial d'accessibilité et publication des résultats	2026	Réalisé
Suivi d'amélioration	2027 / T1	A venir
Gestion des demandes des usagers	2027 / T1	A venir
Recrutement	2027 / T2	A venir
Sensibilisation et formation	2027	A venir
Mesures correctives / Lot 1	2026 / T2	A venir

Mesures correctives / Lot 2	2026 / T3	A venir
Mesures correctives / Lot 3	2027 / T1	A venir